

Un interlocuteur unique :

La Communauté de Communes Cœur de Brenne, votre référent, vous accompagne au quotidien. Vous êtes porteur d'un projet, vous pensez vous installer ici... Votre souci, c'est le nôtre. Vous informer sur nos possibilités d'installation, nos conditions de vie, vous accompagner dans vos démarches (permis de construire, recherche de logements, de partenaires...), tel est notre rôle pour votre installation professionnelle et familiale.

Pour vous, la Communauté de Communes Cœur de Brenne est donc une porte d'entrée qui vous révèle tout simplement les clés de votre installation sur le territoire et vous met en relation avec nos partenaires.

Pour tout renseignement :

Christelle CHAMBARD

02 54 38 18 60

direction@coeurdebrenne.fr

Vous avez envie d'une autre vie, elle est ici !



1 rue du Prieuré
36290 ST MICHEL EN BRENNE

Téléphone : 02 54 38 18 60
Télécopie : 02 54 38 13 95

Communauté de Communes
Cœur de Brenne



LES NORAIES ZONE D'ACTIVITES

S'implanter en milieu rural



Communauté de Communes Cœur de Brenne

Téléphone : 02 54 38 18 60

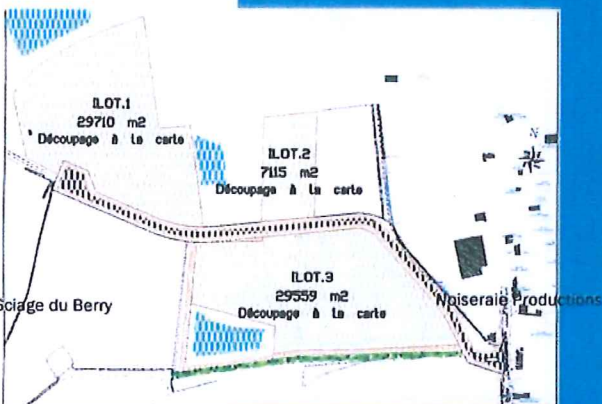
IMPRIME PAR NOS SOINS

Entreprises implantées sur la zone :

- Entreprise SCIAGE DU BERRY
Fabrication de copeaux et de douelles de fûts de chêne
- La Noiseraie Productions
Production artisanale de pralines et de pâtes de fruits

Très prochainement

- ETDE réseaux Travaux publics de réseaux
- DEWITTE—Fabrication de fermettes
- Création de deux ateliers-relais de 350 m²



Prix du terrain :

2,50 € HT soit 2,99 € TTC le m²

Dans le département de l'Indre (36)

ZONE D'ACTIVITES

« LES NORAIES »

**Internet haut débit
sur l'ensemble du territoire**



RD 925

Route A 71-A 20 (250 kms de Paris)

Train : 2h10 en moyenne de Paris-Austerlitz

Proximité aéroport Châteauroux-Déols

Découvrez les sites internet

www.coeurdebrenne.fr

www.parc-naturel-brenne.fr

**A 2 heures de Paris
par autoroute A20**



La Brenne, « pays des mille étangs » est caractérisée par l'importance de zones humides, de buttons, de landes, de prairies et de bocages vallonnés. Un parc naturel régional a été créé dès 1989 avec pour objectifs de préserver les milieux naturels, d'inventorier la faune et la flore qui s'y trouvent et de maintenir une qualité de vie exceptionnelle.

